

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS CFVU AUX COMMISSIONS EN LIEN AVEC LA
FORMATION ET LA VIE UNIVERSITAIRE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU MARDI 06 JUILLET 2021,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;
Vu l'appel à candidature adressé le 29/06/2021 aux membres du CFVU, et relancé en séance ;
Considérant les candidatures déposées ;

PRESENTATION DU PROJET

Suite aux élections des conseils centraux de l'EPE UCA qui se sont tenues du 23 au 25 février 2021, il est nécessaire
de renouveler la composition des commissions en lien avec la formation et la vie universitaire :

- Commissions relatives aux étudiants engagés (réserve sapeur-pompier volontaire / associatif / artiste) : 1 élu
étudiant du CFVU ;
- Commission Labellisation : 1 élu enseignant-chercheur/enseignant ou BIATSS du CFVU + 3 élus étudiants du
CFVU ;
- Commission d'exonération : 2 élus étudiants du CFVU (+ 2 suppléants).

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 – Commissions relatives aux étudiants engagés

De désigner Lukas GOSSOT en tant qu'élu étudiant du CFVU au sein des commissions relatives aux étudiants
engagés.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à
bulletin secret.

Article 2 – Commission Labellisation

De désigner Lucie VERDIER, Yoan GAY et Quentin MALCLES en tant qu'élu(e)s étudiant(e)s du CFVU, et Julien DONINI
en tant qu'élu enseignant-chercheur/enseignant du CFVU au sein de la commission labellisation.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à
bulletin secret.

Article 3 – Commission d'exonération

De désigner Maëlys ROBERT (titulaire) / Lukas GOSSOT (suppléant) et Julie THOMAS (titulaire) / Lény MODESTO (suppléant) en tant qu'élu(e)s étudiant(e)s du CFVU au sein de la commission d'exonération.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Membres en exercice : 42

Votes : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2021-07-06-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*